

REVISION DU PLU



Phase Diagnostic – MAIRIE DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT

REUNION PUBLIQUE DU 4 JUIN 2021

| Juin 2021 |



Sommaire



01 Introduction, Contexte

02 Présentation du diagnostic territorial

03 La concertation sur le diagnostic

01

Introduction / Contexte

Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

Objectifs généraux



- C'est à la fois un **projet de ville** et un **document réglementaire** .

- Projet de ville :

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) fixe, dans le **respect des objectifs du développement durable** pour les années à venir, les **orientations générales de la commune** :

- en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
 - concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Document réglementaire :
 - C'est un document d'urbanisme qui **régit** l'occupation et l'utilisation des sols.
 - Il **détermine** certaines règles de construction applicables à toute la ville.
 - Il **identifie** les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés...



Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

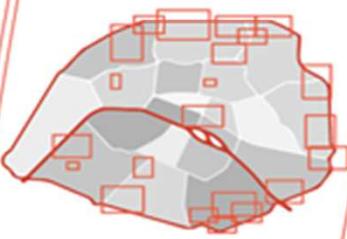
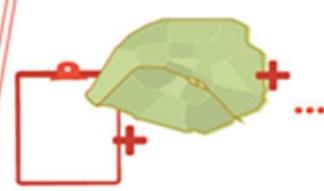
Ce que détermine le Plan local d'urbanisme à l'échelle de la ville de Paris :

- La distinction entre espaces verts et espaces urbains
- Les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville
- Le maintien et la répartition des espaces verts
- L'emplacement des futurs équipements
- Les caractéristiques des constructions (hauteur, implantation, traitement des façades...)
- Il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.



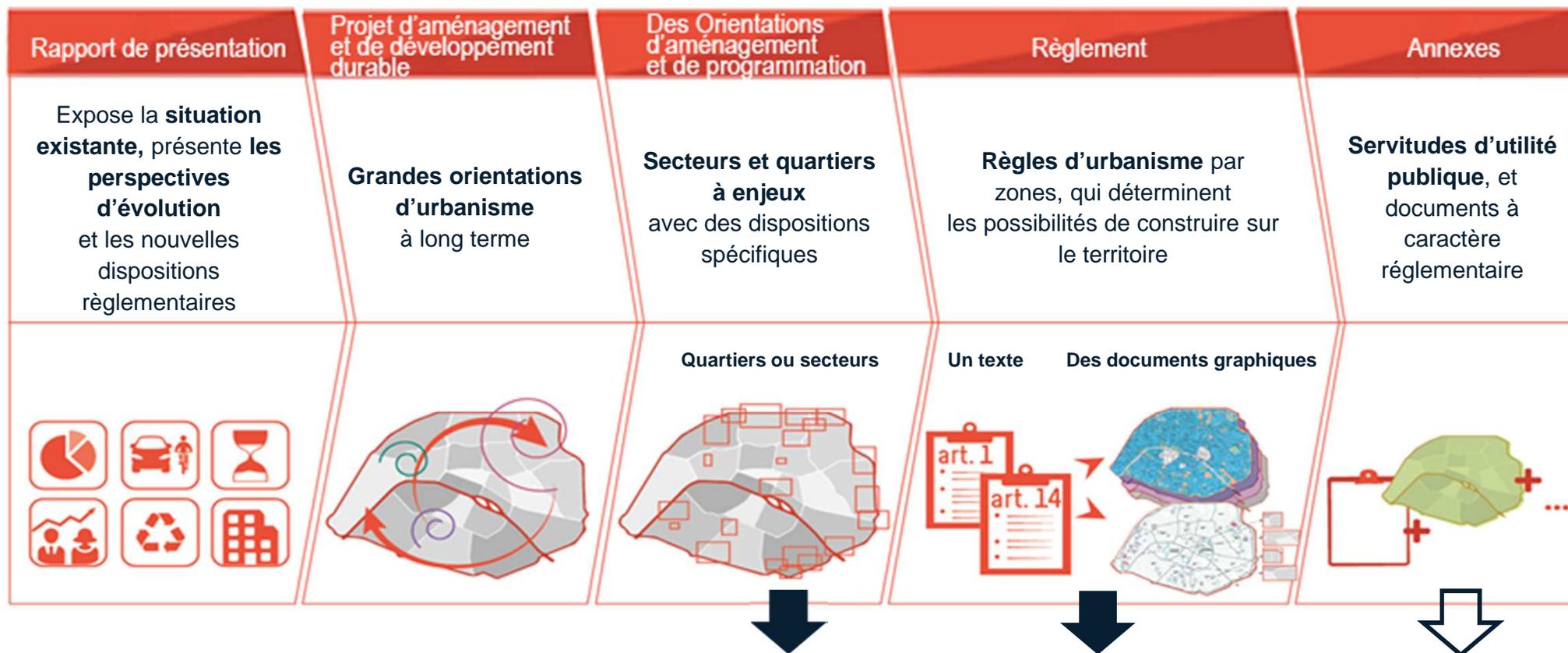
De quoi est-il constitué ?

Liste des pièces constitutives du Plan local d'urbanisme :

Rapport de présentation	Projet d'aménagement et de développement durable	Des Orientations d'aménagement et de programmation	Règlement	Annexes
Expose la situation existante , présente les perspectives d'évolution et les nouvelles dispositions réglementaires	Grandes orientations d'urbanisme à long terme	Secteurs et quartiers à enjeu avec des dispositions spécifiques	Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire	Servitudes d'utilité publique , et documents à caractère réglementaire
		Quartiers ou secteurs 	Un texte Des documents graphiques 	

A quoi sert-il ?

A terme, il sert à délivrer des autorisations d'urbanisme :



Certains documents du PLU sont « opposables aux projets » : les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes. Ils empêchent juridiquement la réalisation de certains projets (qui ne seraient pas compatibles et/ou conformes, ou ne respecteraient pas les servitudes d'utilité publique...).

Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?

En quelques mots



- Le précédent Plan local d'urbanisme date de 2006 et prévoyait « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.
- Les documents d'urbanisme doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte :
 - les orientations choisies par la municipalité
 - les nouveaux enjeux et l'évolution du territoire
 - la nouvelle réglementation.
- Certains aspects du Plan local d'urbanisme actuel pourront être confirmés dans le cadre de cette révision.
- Les dispositions du nouveau Plan local d'urbanisme prendront en compte le Plan climat air énergie territorial.



Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?



Pour viser l'adoption d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique

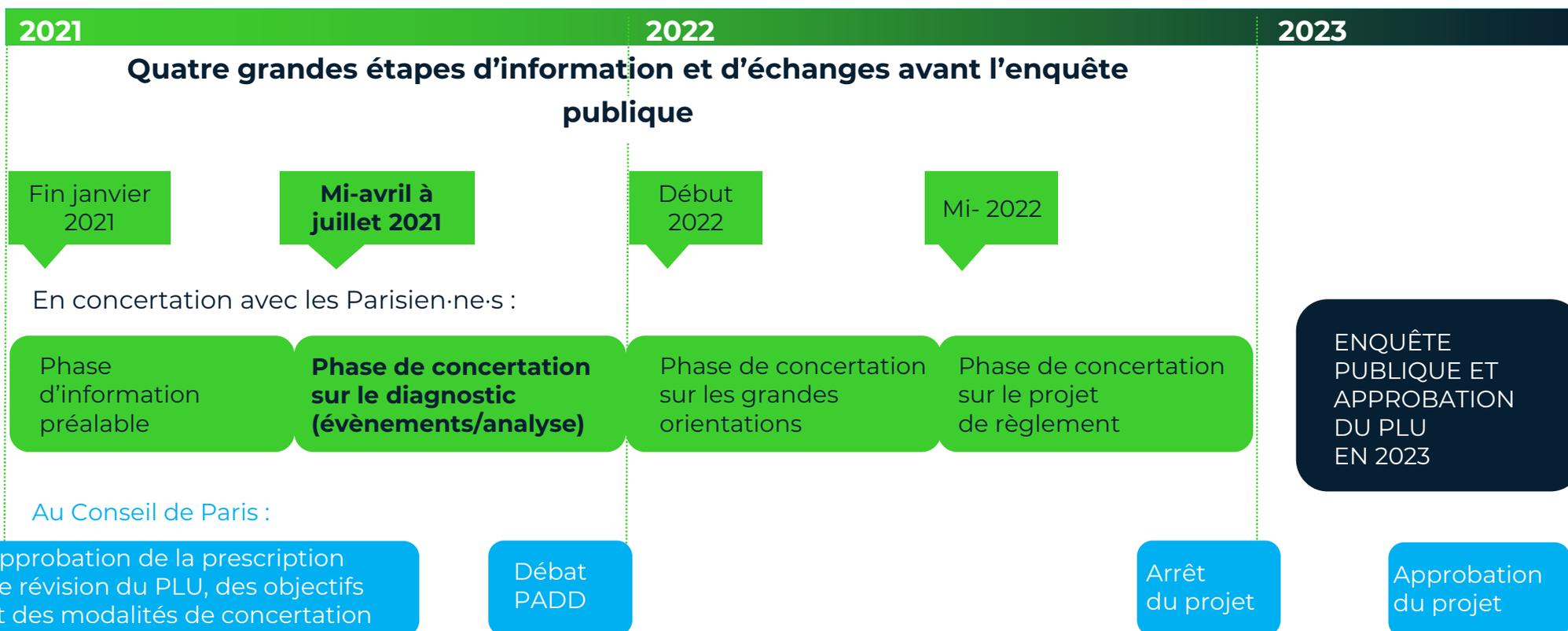
- Le Projet d'aménagement et de développement durable de 2006 a accompagné la prise en charge progressive de certains enjeux environnementaux et a été enrichi ponctuellement.
- Il est désormais limité pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document.

« Le caractère bioclimatique du futur Plan local d'urbanisme sera un des leviers majeurs de notre action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme que nous portons à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. »

Le calendrier prévisionnel de la révision



Un processus de concertation avec les Parisien·ne·s et de vote des élu·e·s parisien·ne·s tout au long de la révision



02

Le diagnostic territorial

Sommaire du diagnostic territorial



- 01  Données générales
- 02  Approche socio-démographique
- 03  Vie locale
- 04  Approche environnementale
- 05  Cadre urbain



Une densité humaine plus forte que les communes voisines

- Paris, cœur de métropole, concentre 2,18 millions d'habitants et 1,81 millions d'emplois sur une superficie relativement réduite de 105 km²
- La densité humaine atteint 380 personnes à l'hectare en moyenne, contre 135 à l'échelle de la métropole et 15 dans le reste de l'IDF



DENSITÉ HUMAINE

Nombre d'habitants + emplois salariés estimés, à l'hectare



Sources : fichier Sirene (INSEE), traitement Apur 2016, Recensement de la Population (INSEE) 2015

Le paysage parisien

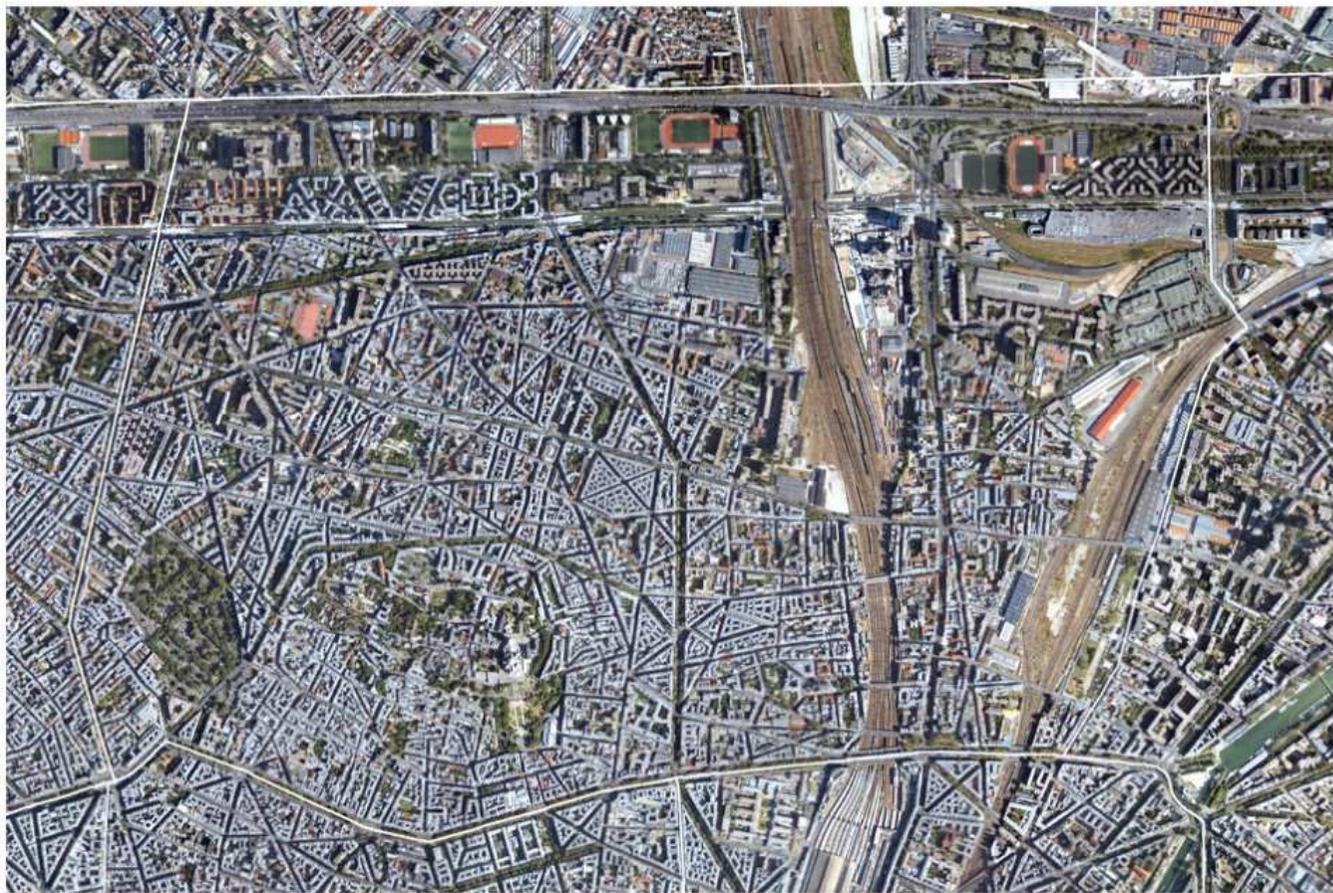
- Une topographie marquée par la vallée de la Seine, les buttes et les coteaux;
- de grandes compositions urbaines et des monuments iconiques;
- Les deux bois et la ceinture verte qui rattachent Paris au réseau des grands espaces plantés de la métropole



LE PAYSAGE DE PARIS



Source : APUR



- 600 hectares**, 6,9% du total parisien
- 193 665 habitants** (2018), 8,9% de la pop. parisienne (3^e rang)
- 323 habitants à l'hectare** (2018), 250 à Paris, hors bois
- 87 604 emplois**, 4,8% des emplois parisiens
- 202 300 présents en journée**, 3 242 800 présents à Paris
- Revenu médian des habitants (2015) : 22 022€**
28 440€ à Paris
- 122 502 logements (2017)**, 8,9% du parc de logements parisiens
- Logements sociaux SRU (2019) : 22,4%**, 21,4% à Paris
- Prix de l'immobilier : 9 640€/m²**, 10 460 €/m² à Paris
(au 1^{er} trimestre 2020)
- Taux de motorisation des ménages (2017) : 22,4%**
34,4% à Paris
- Evolution du taux de motorisation (2006-2017) : -24,4%**
-18,7% à Paris
- 1,8 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant**
7,2m² à Paris hors bois
- 98%** de la population se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public



Données générales

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Données générales

- **Photo aérienne**
- Plan 2021

Paris aujourd'hui

- Datation du bâti
- **Densité humaine**
- Niveau de revenu
- Logements sociaux et hébergements
- Spécificités économiques
- Centralités et vie locale
- Thermographie aérienne
- La végétation et les tissus urbains
- Mixité fonctionnelle
- **PLU : équilibre entre destinations**
- **PLU : zonage général**

Histoire

- Carte des Chasses du Roi, 1764-1807
- Plan Pelet, 1839
- Carte topographique dite type 1900, 1906
- Carte topographique, 1934-1962
- Plan parcellaire de Paris, dit hauteur d'étage, 1990
- Le patrimoine mondial de l'UNESCO et les monuments historiques



Approche socio-démographique

Population



- 193 700 habitants
- 323 habitants à l'hectare (250 à Paris)
- 21 900 familles soit 21% des ménages (Paris : 22%)
- 18% des habitants ont moins de 20 ans (Paris : 19%)
- 13% des habitants ont plus de 65 ans (Paris : 17%)
- Revenu médian des habitants : 22 020 € (28 440 € à Paris)
- 21% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (Paris : 15%)

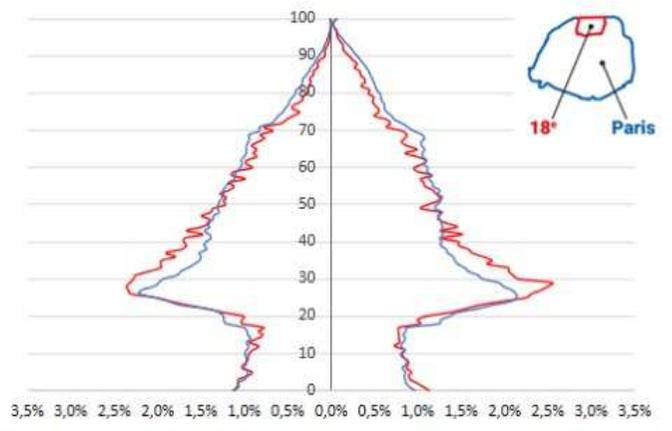
Des habitants aux profils diversifiés 41% des actifs sont des cadres (contre 46% à Paris), 30% d'employés – ouvriers contre 26% à Paris.

Un ménage sur cinq (21%) en situation de pauvreté

Moindre présence des personnes âgées (13% d'habitants de 65 ans et plus contre 17% à Paris)

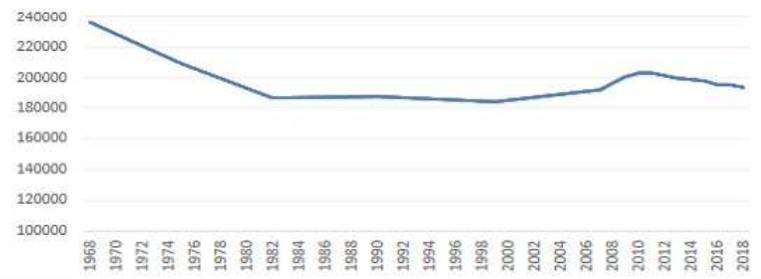
Des jeunes adultes surreprésentés

Plus d'un ménage sur deux est une personne seule (53%)



Un nombre d'habitants en recul depuis 10 ans

- -0,7% d'habitants en moyenne par an entre 2011 et 2018 (- 0,5% à Paris)



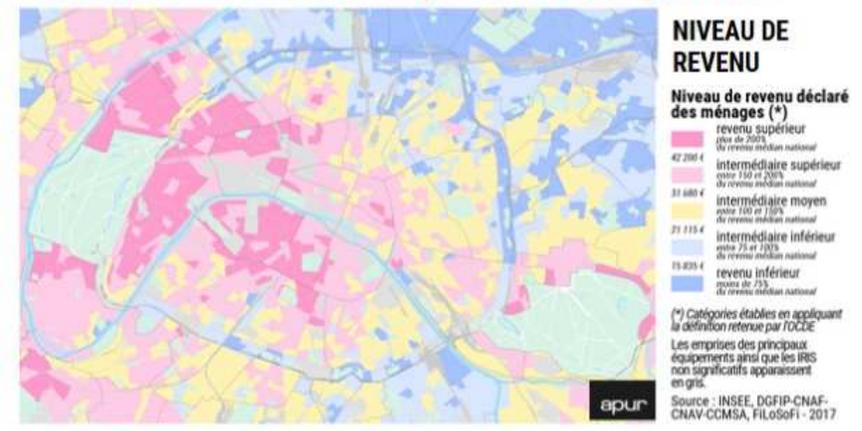
Des écarts de revenus marqués entre les quartiers



DENSITÉ DE POPULATION

- Nombre d'habitants à l'hectare
- plus de 800
 - de 600 à 800
 - de 400 à 600
 - de 200 à 400
 - moins de 200

Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRS non significatifs apparaissent en gris.
Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2017
apur



NIVEAU DE REVENU

- Niveau de revenu déclaré des ménages (*)
- revenu supérieur plus de 200 k 47 200 €
 - intermédiaire supérieur entre 150 et 200 k 31 600 €
 - intermédiaire moyen entre 100 et 150 k 21 115 €
 - intermédiaire inférieur entre 75 et 100 k 19 225 €
 - revenu inférieur moins de 75 k

(*) Catégories établies en appliquant la définition retenue par l'OCDE.
Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRS non significatifs apparaissent en gris.
Source : INSEE, DGFiP-CNAF-CNAV-CMSA, FILOSoFi - 2017
apur

- 122 500 logements
- 23 290 logements sociaux SRU, 22,4% (21,4% à Paris)
- 127 places d'hébergement pour 10 000 habitants (157 à Paris)
- Prix de vente des logements : 9 640 €/m² au 1^{er} trimestre 2020 (Paris : 10 460 €/m²)

Une majorité de locataires du parc privé et une offre en logement social importante et inégalement répartie au sein de l'arrondissement.

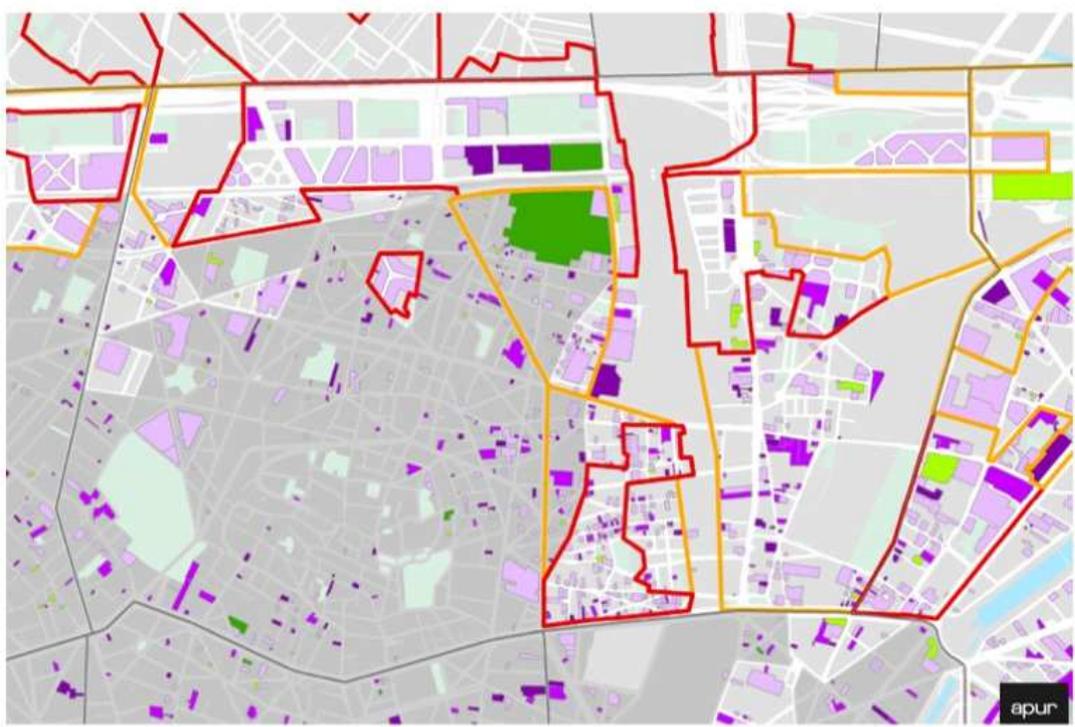
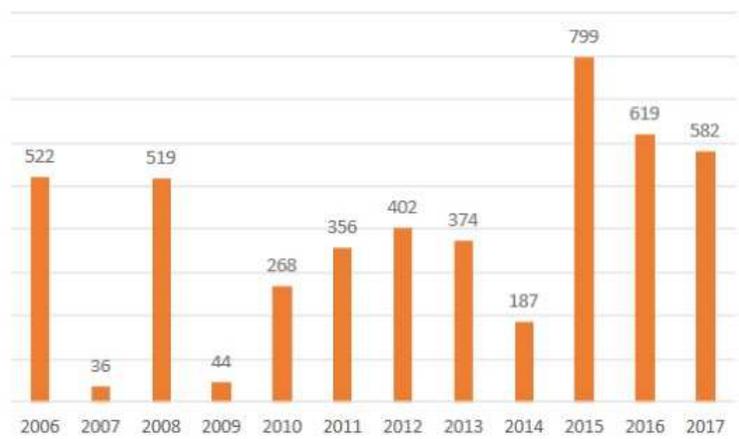
Des problématiques d'inconfort et de suroccupation plus présentes qu'ailleurs à Paris.

De fortes différences de prix entre quartiers : ils sont multipliés par 2 entre la rue de la Chapelle (8 000 €/m²) et la Butte Montmartre (entre 14 000 et 16 000 €/m²).

De nouveaux logements principalement issus des opérations de lutte contre l'habitat indigne

- 4 708 logements construits entre 2006 et 2017
- Taux de croissance du parc de logements : 3,2% (3,6% à Paris)

Logements autorisés à la construction



Près d'un quart des logements situés entre le Sacré-Cœur et Anvers sont inoccupés, et moins de 10% entre les portes de Saint-Ouen et de Clignancourt.

- 86% résidences principales (83% à Paris)
- 14% logements inoccupés (17% à Paris)



Activité économique et emploi

- 87 600 emplois
- 146 emplois à l'hectare (209 à Paris)
- 0,8 emploi pour 1 actif résident (1,5 à Paris)
- 16 hébergements touristiques au km² (Paris : 21)

Deux fois moins d'emplois que d'habitants.

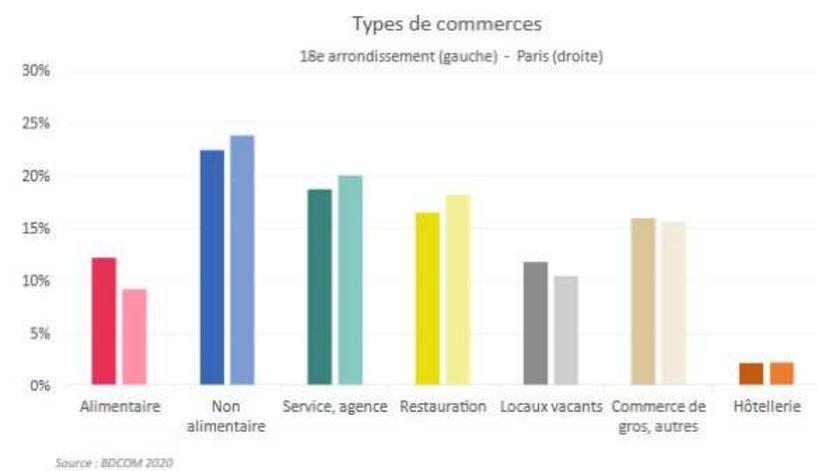
Le commerce, les transports et la santé sont les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois.

La seule ZAE de Paris : Cap 18.

Un quartier parmi les plus touristiques de Paris, la Butte Montmartre.

Un fort dynamisme commercial, en particulier les commerces alimentaires

- 4 900 commerces
- 4,9 commerces pour 100 m de voie (4,2 en moyenne à Paris)
- 25 commerces pour 1 000 habitants (28 en moyenne à Paris)



Un arrondissement plutôt résidentiel, en dehors de quelques secteurs (Zone d'Activité Cap 18, secteurs d'entrepôts et de logistiques) ou bien encore autour de l'Hôpital Bichat.





Approche socio-démographique

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Population

- **Densité de population**
- **Évolution de la population**
- Indice de jeunesse
- Structure simplifiée de la population active
- **Niveau de revenu**
- Évolution du revenu
- Profils des ménages

Habitat

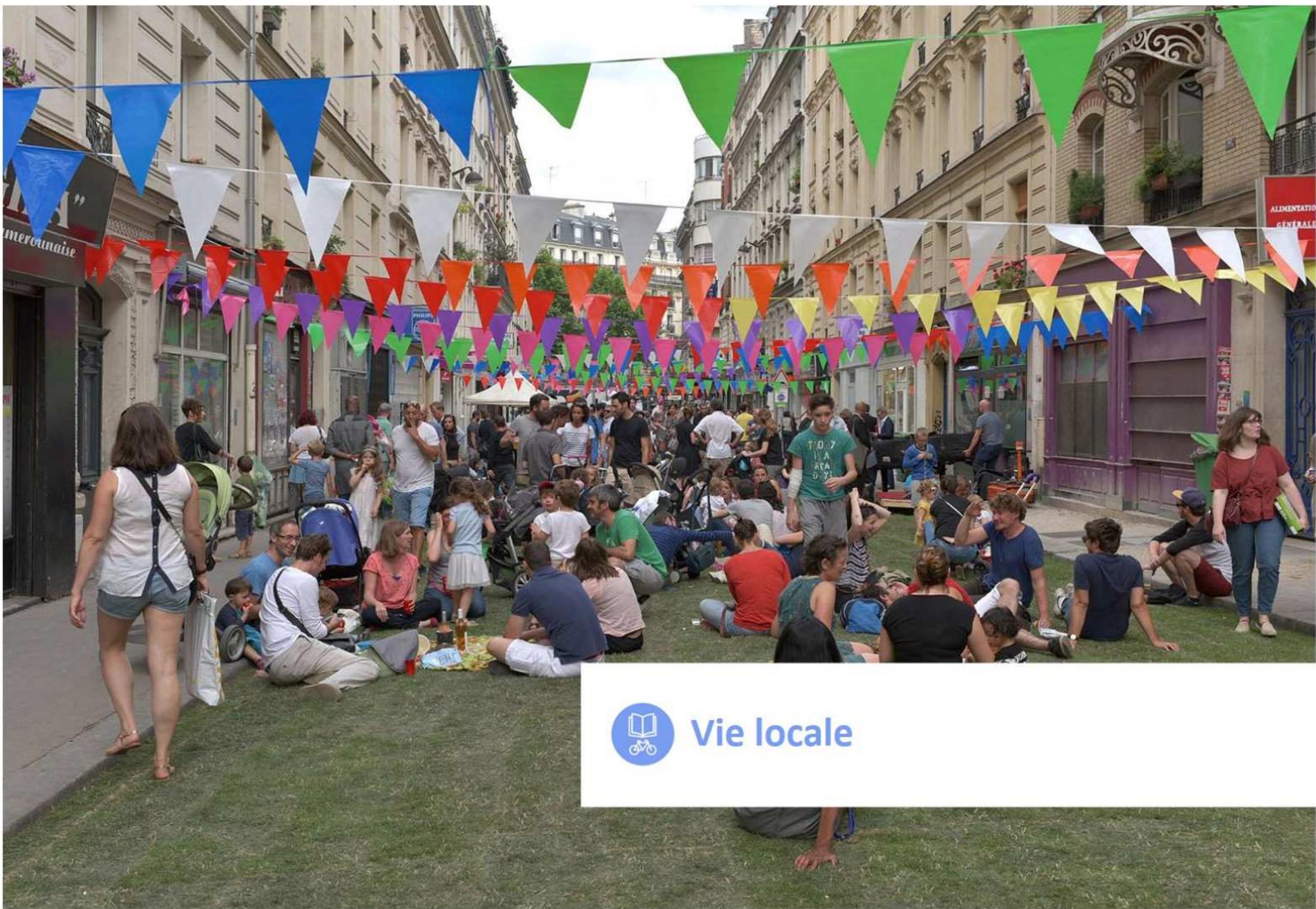
- Typologie de l'habitat
- **Construction de logements**
- **Logements inoccupés**
- **Logements sociaux et hébergements**
- **PLU : secteurs de mixité sociale**
- **PLU : emplacements réservés pour le logement**
- Prix de vente des logements

Activité

- Densité d'emplois
- **Spécificités économiques** (carte à l'arrondissement uniquement)
- Équipement commercial
- **PLU : protection du commerce et de l'artisanat**
- **PLU : périmètres de localisation d'équipements de logistique urbaine**
- Hébergements touristiques et lieux culturels
- Lieux de fabrication et d'innovation
- **PLU : protection de l'artisanat et de l'industrie (10e, 11e, 12e, 20e)**

Mixité

- **Mixité fonctionnelle : équilibre habitat/emploi**
- Mixité fonctionnelle : évolution 2000-2016



Vie locale



Equipements



- 36 écoles maternelles
- 33 écoles élémentaires
- 18 groupes scolaires ou écoles polyvalentes
- 17 collèges
- 11 lycées
- 5 bibliothèques/médiathèques
- 14 gymnases
- 4 piscines
- 52 parcs et jardins

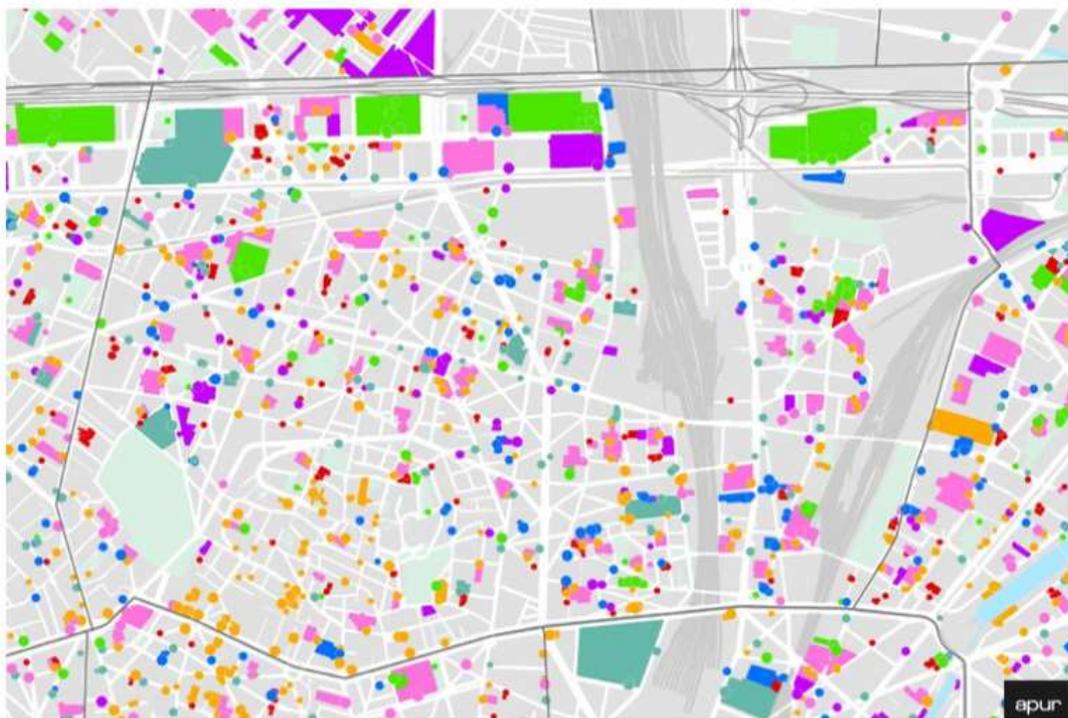
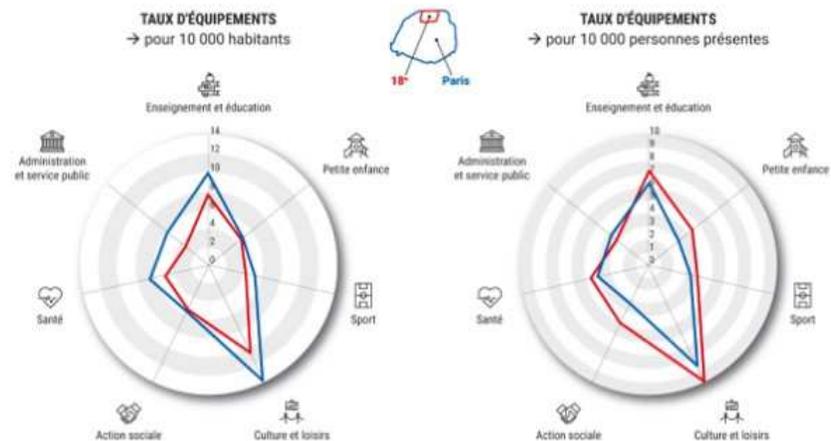
Une offre inégalement répartie et inférieure à la moyenne parisienne, mais à relativiser dans le contexte d'un arrondissement très résidentiel

- Des équipements de santé peu nombreux, notamment dans l'est de l'arrondissement ;
- Les équipements d'action sociale concentrés dans le nord de l'arrondissement ;
- Des équipements culturels et de loisirs plus nombreux dans la partie sud-ouest de l'arrondissement. Plus de la moitié des 23 salles de concert et spectacle et des 21 théâtres de l'arrondissement y sont situés ;
- 8 des 9 centres sportifs sont situés dans la partie nord, à proximité des Maréchaux.

684 équipements

35/10 000 habitants, (moyenne parisienne 45)

34 équipements pour 10 000 personnes présentes en journée (moyenne parisienne 28)



98 % de la population de l'arrondissement se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public accessible.





Mobilité et espaces publics



88,6% des habitants vivent à moins de 500 m d'une station de métro ou tramway

Diminution de -24,4% du taux de motorisation des ménages entre 2006 et 2017

+ 2 740 places de stationnement vélos entre 2009 et 2020

Une offre de mobilités dense

- 4 lignes de métro (2, 4, 12 et 13) comprenant 18 stations et la ligne de tramway T3b qui traversent le territoire ;
- Prolongement de la ligne 12 de porte de la Chapelle à Front Populaire en 2012 ;
- Mise en service progressive du tramway T3b en 2012 entre porte de Vincennes et porte de la Chapelle et en 2018 entre porte de la Chapelle et porte d'Asnières-Marguerite Long ; extension prévue pour 2023 jusqu'à la porte Dauphine.

Des requalifications de grande ampleur

en particulier :

- L'arrivée du tramway T3b en 2012 et en 2018 ;
- Le réaménagement de la place de Clichy ;
- Les requalifications des rues Léon, Myrha, des Abbesses ;
- La requalification du boulevard de la Chapelle en promenade urbaine en 2019 ;
- De nouvelles rues aux écoles ;
- À venir : le campus Condorcet et la salle « Paris Arena II ».

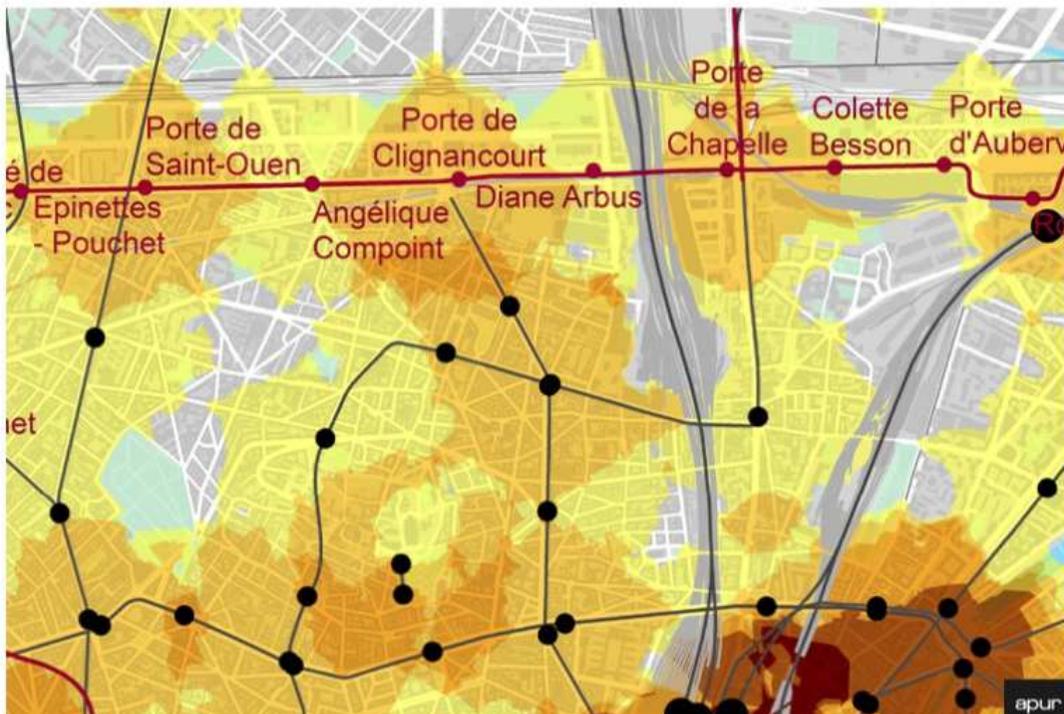


Boulevard de Clichy



Boulevard de la Chapelle

© Apur - Arnaud Dubois Energy



LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN FERRÉS

Desserte en transports en commun ferrés

- Ligne et station de transport réalisées avant 2006
- Ligne et station de transport réalisées en 2006 et après

Desserte piétonne à 500m des transports en commun

- une ligne
- deux lignes
- trois lignes
- quatre lignes
- cinq lignes et plus

Sources : BDTopo IGN 2019, Ile-de-France Mobilités 2020, Apur





Centralités et vie locale

Une vie urbaine entre des lieux touristiques prestigieux et des lieux de la vie quotidienne multiples

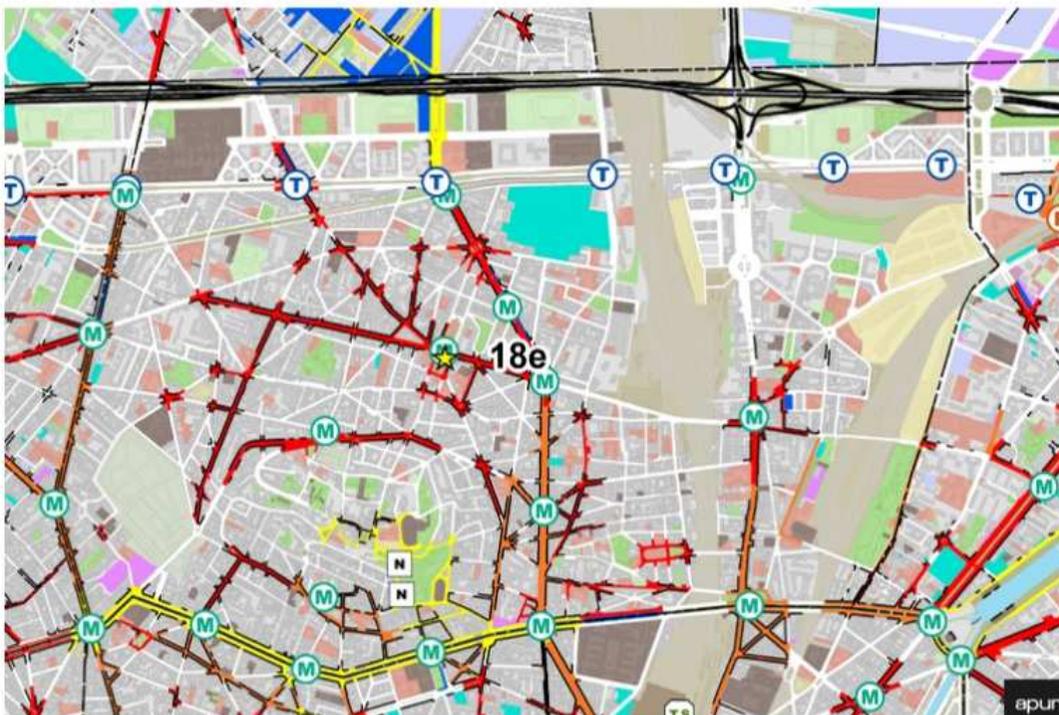
- La butte Montmartre, un lieu touristique emblématique de Paris, la Goutte d'Or, un lieu d'accueil des immigrations, le marché aux Puces aux portes de Clignancourt et de Saint-Ouen ;
- Des lieux culturels et de loisirs d'échelle métropolitaine : les boulevards et les grandes places, la halle Pajol, un lieu mémoriel le cimetière Montmartre;
- Les hauts lieux de la vie sociale et locale: place des Abbesses, place Charles Dullin, Jules Joffrin, place Albert Kahn, le boulevard Ornano, les rues Ordener et Poissonniers, la rue Marx Dormoy.



Kiosque à journaux, rue Ordener



Terrasses, rue des Abbesses



CENTRALITÉS ET VIE LOCALE

- Centralité**
- Globale
 - Mixte
 - Locale
- Équipement**
- Équipement de rayonnement local
 - Mairie / Hôtel de Ville
 - Équipement d'échelle métropolitaine
 - Gare de voyageurs
- Transport en commun**
- Transilien
 - RER
 - Métro
 - Tramway
 - Navette / Téléphérique
- Emprise d'activité économique**
- Centre commercial, grand magasin, artisanat
 - Station service
- Emprise d'activité économique**
- Centre commercial, grand magasin, artisanat
 - Station service
 - Secteur tertiaire
 - Activité industrielle
- Emprise végétalisée / Infrastructure**
- Sport et loisirs de plein-air
 - Espace vert
 - Service urbain
 - Cimetière
 - Caserne / Fort
 - Infrastructure ferroviaire
- Voie autoroutière**
- Au niveau du sol, pont, viaduc
 - Souterraine

Une offre commerciale organisée autour de 2 pôles (la Butte Montmartre et la Goutte d'Or)

- Continuités commerciales: Avenue de Saint-Ouen, rue Marx Dormoy, boulevard Ornano ;
- 1 galerie commerciale (les Arcades de Montmartre) ;
- 4 marchés de plein air (Barbés, Ney, Ordener et Ornano) ;
- 1 marché couvert (La Chapelle - Olive).

ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

- Type de commerce**
- alimentaire
 - non alimentaire
 - café, restaurant
 - service, agence
 - vacant, en travaux

- Surface du commerce**
(pour les commerces alimentaires et non alimentaires groupés)
- plus de 1 000 m²
 - de 300 à 1 000 m²
 - moins de 300 m²

- Type de marché**
- couvert
 - linéaire découvert
 - grand magasin
 - centre commercial



Sources : Bdc.com - 2020, Bd1000 2019, DFAE (Ville de Paris)



Vie locale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Principaux équipements publics

- **Emprises des équipements**
- Équipements de santé
- **PLU : zonage en faveur des équipements**
- Parcs et jardins
- **Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public**
- **PLU : emplacements réservés aux équipements et espaces verts**

Mobilités

- **La desserte en transports en commun**
- Les aménagements cyclables existants
- Les zones à circulation apaisée
- Le stationnement automobile

Espace public

- La structure urbaine par les largeurs des voies
- Les places, les lieux singuliers, les grands mails
- **Principales transformations de l'espace public entre 2006 et 2020**
- **PLU : dispositifs liés à l'aménagement des voies**

Vie locale

- **Centralités et vie locale**



Approche environnementale

53 parcs et jardins ouverts au public – 22,7 ha
3 cimetières – 11,9 ha

5 350 arbres d'alignement

4 sites d'agriculture urbaine
20 jardins partagés
52 potagers et vergers dans les écoles
4 jardins participatifs et pédagogiques



Jardin d'Eole, rue d'Aubervilliers

Avec 104 ha de couverture végétale, le 18^e arrondissement est moins végétalisé que la moyenne parisienne

17,4% de la surface est végétalisée dans le 18^e (21% en moyenne à Paris hors bois)

- De grands espaces verts parmi lesquels les jardins d'Eole (4,2 ha), le square Louise Michel (2,4 ha), le square Léon Serpollet (1,6 ha), le square Charles Hermite (0,8 ha), ainsi que le parc Chapelle-Charbon dont la première tranche (3 ha) a été livrée en 2020 (6,5 ha a terme)



LA NATURE

Légende

- Type de végétation
- Arbre d'alignement et strate arborée
 - Strate arbustive
 - Strate herbacée
- Equipements publics végétalisés
- Jardins publics
 - Cimetière
 - Sport de plein air
- Autres éléments de nature
- Toiture végétalisée
 - Mur végétalisé
 - Agriculture urbaine productive
 - Jardin partagé et pédagogique
 - Mare et plan d'eau
- Fonctionnalité écologique des espaces inventoriés à Paris
- Réservoir urbain de biodiversité
 - Espace relais
 - Corridors de biodiversité

Sources : APUR - DEVE - DRIEE

Une végétation privée diffuse dans l'arrondissement

- **7,2 ha** de végétation dans les équipements (hors parcs, jardins et cimetières)
- **19,5 ha** dans les espaces verts privés
- plus de **300 murs végétalisés**
- **91 toitures végétalisées**



TAUX DE LA VÉGÉTATION À LA PARCELLE

- Taux de végétation**
- Moins de 10%
 - 10 à 20%
 - 20 à 30%
 - 30 à 50%
 - Plus de 50%

Sources : Apur
 Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2018 (c) Géomni



L'eau et les sols de la ville

Les sols de l'arrondissement sont imperméables à 79% (83% en moyenne à Paris)

127,5 ha de surfaces perméables estimées dans le 18^e arrondissement :

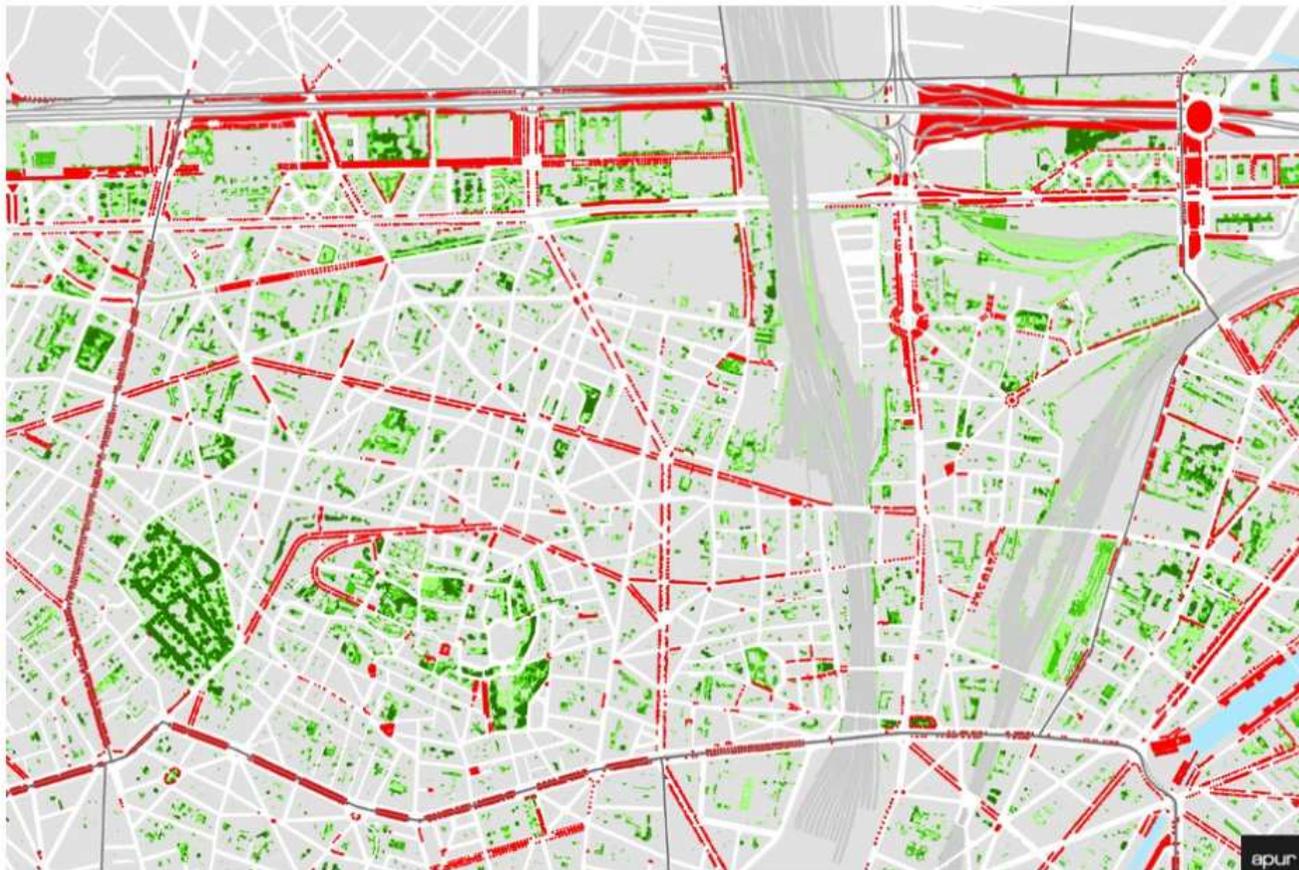
- 5 % des espaces publics (soit 8,5 ha) sous la forme de plates-bandes, pieds d'arbres, etc.
- 27 % des espaces privés (soit 119 ha) sous la forme de jardins en cœur d'îlot, cours plantées

Une exposition au risque de dissolution de gypse sur la quasi-totalité du territoire du 18^e.



Bassin du square Louise Michel, butte Montmartre

© Apur - David Bourreau



PERMÉABILITÉ DES SOLS

Espace public perméable

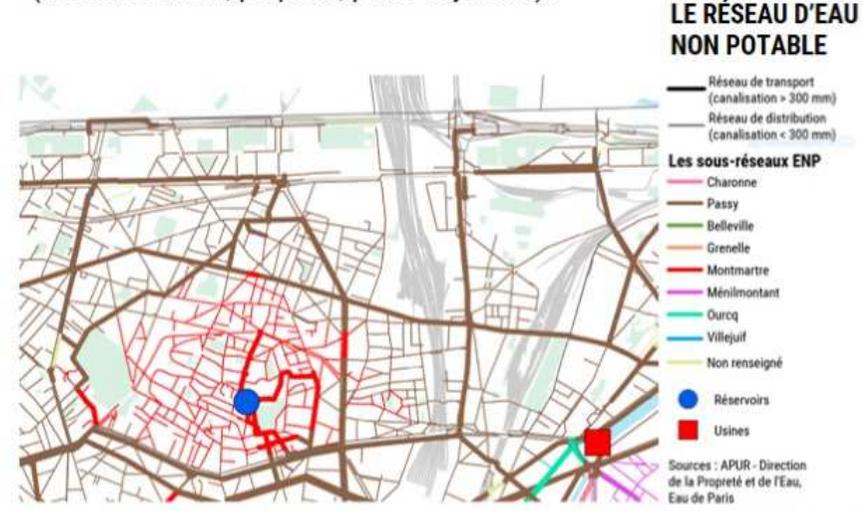
- Pied d'arbre perméable, linéaire de pieds d'arbres continus, espace de voie végétalisée, jardinière/espace planté, talus

Végétation dans les parcelles

- Moins de 1m
- 1 à 10m
- Plus de 10m

Sources : APUR
Photo proche infrarouge - MNE - MNT - (c) Aérodata

Présence d'un réseau d'eau non potable
destiné aujourd'hui essentiellement aux services municipaux (assainissement, propreté, parcs et jardins).





Ilots de chaleur et nuisances

Une exposition inégale aux risques

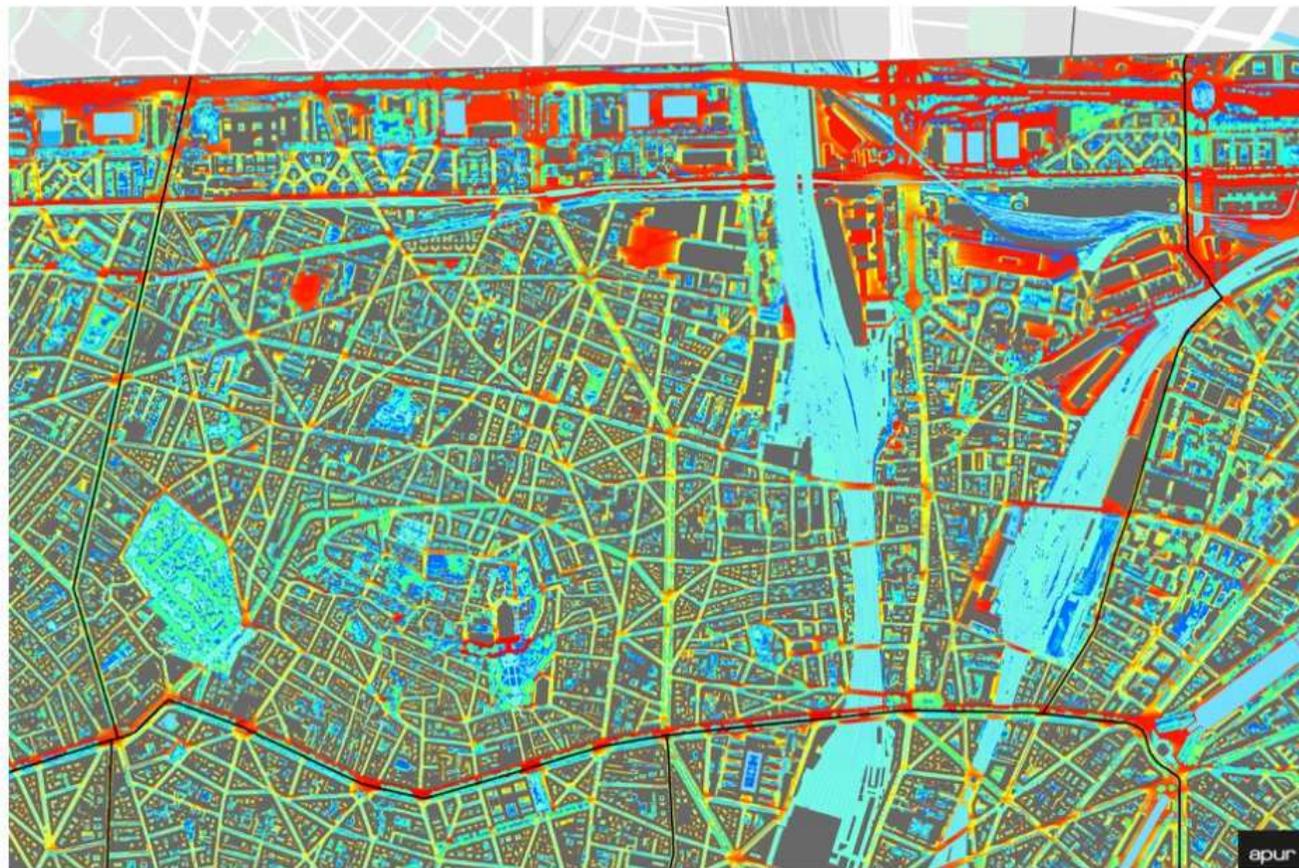
Une exposition aux effets d'îlot de chaleur urbain, à la pollution, et au bruit

- sur les grandes places et les principales voies, qui sont aussi les plus larges,
- sur la ceinture parisienne avec l'infrastructure du boulevard périphérique.

Une exposition au bruit aux abords des deux faisceaux ferroviaires.

Une présence de plantations inférieure à la moyenne parisienne

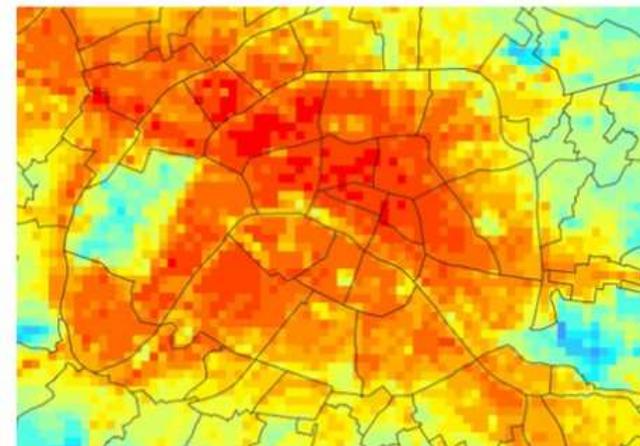
La surface ombragée par les arbres des rues du 18^e est de **14,6%**. (moyenne parisienne hors bois : 18,2%)



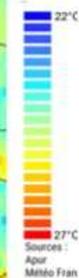
CONFORT CLIMATIQUE



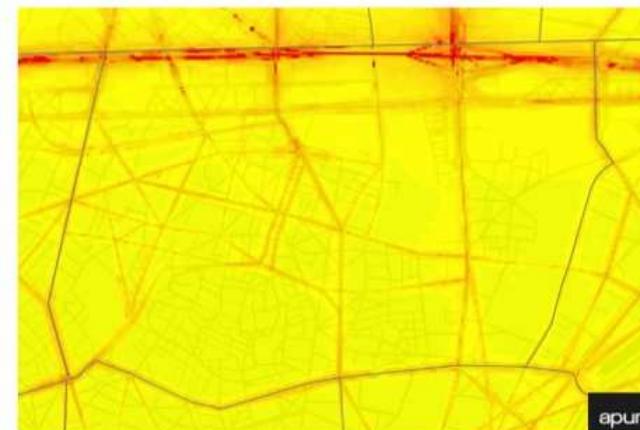
Sources : APUR



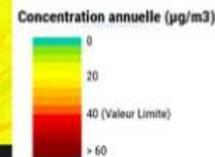
TEMPÉRATURE DE L'AIR A 6H DU MATIN EN ÉTÉ



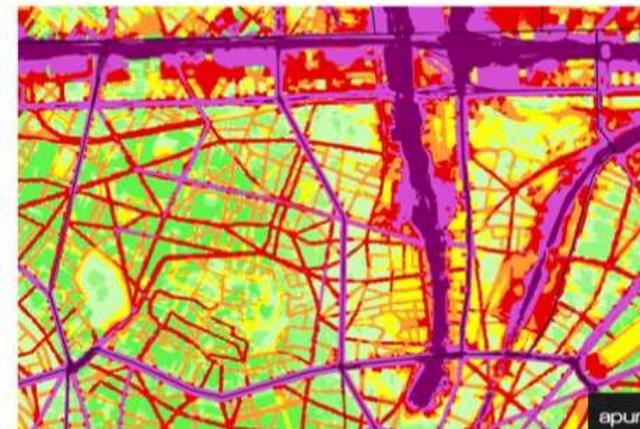
Sources : Apur, Météo France



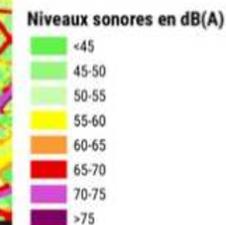
POLLUTION DE L'AIR PM10



Sources : Airparif



CARTE DU BRUIT



Source : Bruitparif

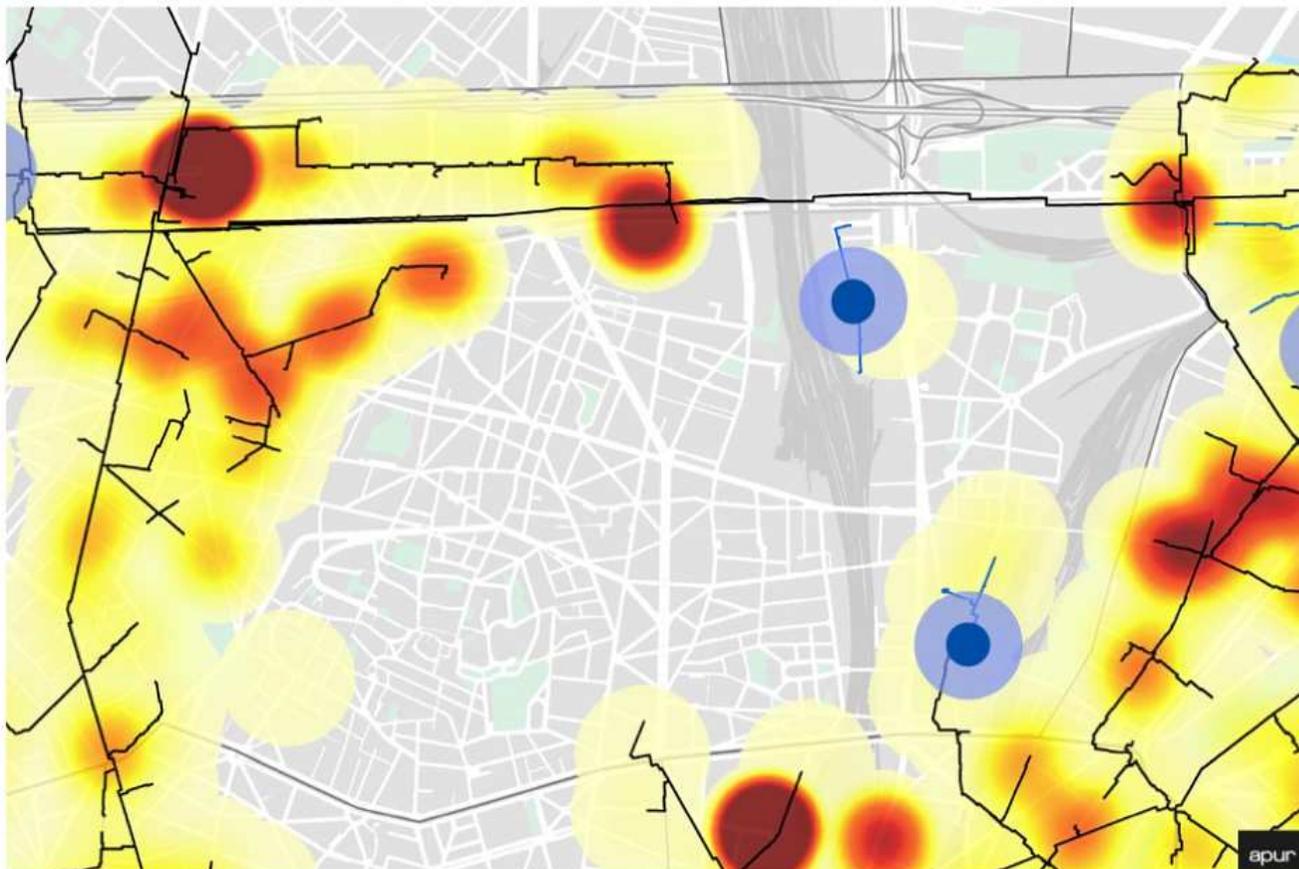


Réseaux et énergie



6 % de la consommation énergétique de Paris (2017)

- Le secteur résidentiel est de loin le premier consommateur d'énergie (73%), devant les bâtiments tertiaires (26%) et l'industrie (1%).
- **1,72 TWh consommé en 2017** hors transport routier (44% électricité, 40% gaz, 10% via le réseau de chaleur parisien, 5% fioul, et 1% bois).
- Un développement du réseau de chaleur parisien limité essentiellement à l'est et au nord de l'arrondissement intégrant une boucle d'eau chaude (secteur Chapelle Internationale).



LE RÉSEAU DE CHALEUR

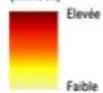
Réseau, production et densité de consommation en 2018

- Réseau de chaleur parisien**
- Réseau vapeur (235°C)
 - Boucle d'eau chaude (110°C)
 - Localisation des 27 boucles d'eau chaude en 2018 (BEC)

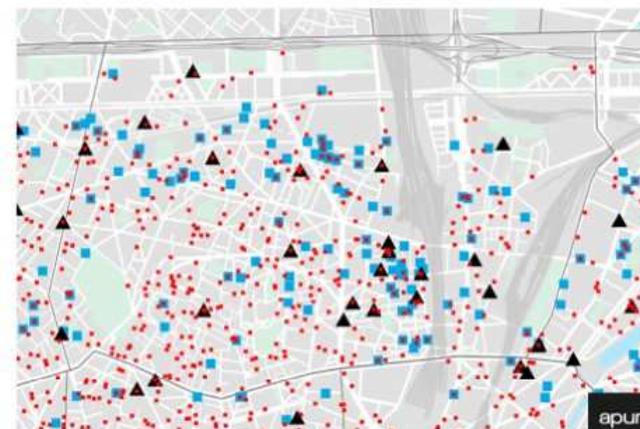
Sites de production

- Centrale biocombustible / gaz
- Centrale biomasse / charbon
- Centrale gaz
- Centrale géothermique
- Usine d'incinération des déchets non dangereux (Sytom)

Densité de consommation annuelle (MWh/an)



Sources : APUR - CPCU - Ville de Paris



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Travaux soumis à autorisations

- changement de menuiserie extérieur
- isolation thermique extérieure (ITE) résidentielle
- ▲ panneau solaire extérieur (résidentiel)

Travaux non soumis à autorisations

- Aucune donnée disponible permettant de cartographier ces travaux
- isolation thermique intérieure
 - changement de chaudière
 - installation d'une ventilation mécanique



CADASTRE SOLAIRE

Calculer solaire au bâtiment (ensoleillement moyen annuel) et repérage des installations existantes

- installations existantes de panneaux solaires

Échelle de potentiel solaire en kWh/m²/an

Défavorable Moyen Favorable

Source : Atlas Ville de Paris



Approche environnementale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Nature

- **Végétation réelle**
- Taux de végétation à la parcelle
- Indice de canopée
- **PLU : protection et végétalisation des espaces libres**
- **PLU : sectorisation végétale de la zone UG**

Îlots de chaleur urbains

- **Modélisation de l'îlot de chaleur urbain**
- Thermographie aérienne

Nuisances

- **Bruits**
- **Pollution de l'air**

Éclairage

- Éclairage nocturne

Sols

- **Perméabilités des sols**
- Carrières, sous-sols
- Inondations
- La pollution des sols

Énergie

- **Potentiel solaire et installations solaires existantes**
- Chauffage urbain
- Chauffage électrique
- Chauffage individuel gaz
- Chauffage collectif gaz
- Chauffage collectif fioul

Réseaux

- **Réseau de chaleur**
- Réseau de froid
- Antennes relais
- **Réseau d'eau non potable**
- Réseau d'assainissement
- **Zonage pluvial simplifié**
- **PLU : zone de grands services urbains**

Rénovation du bâti

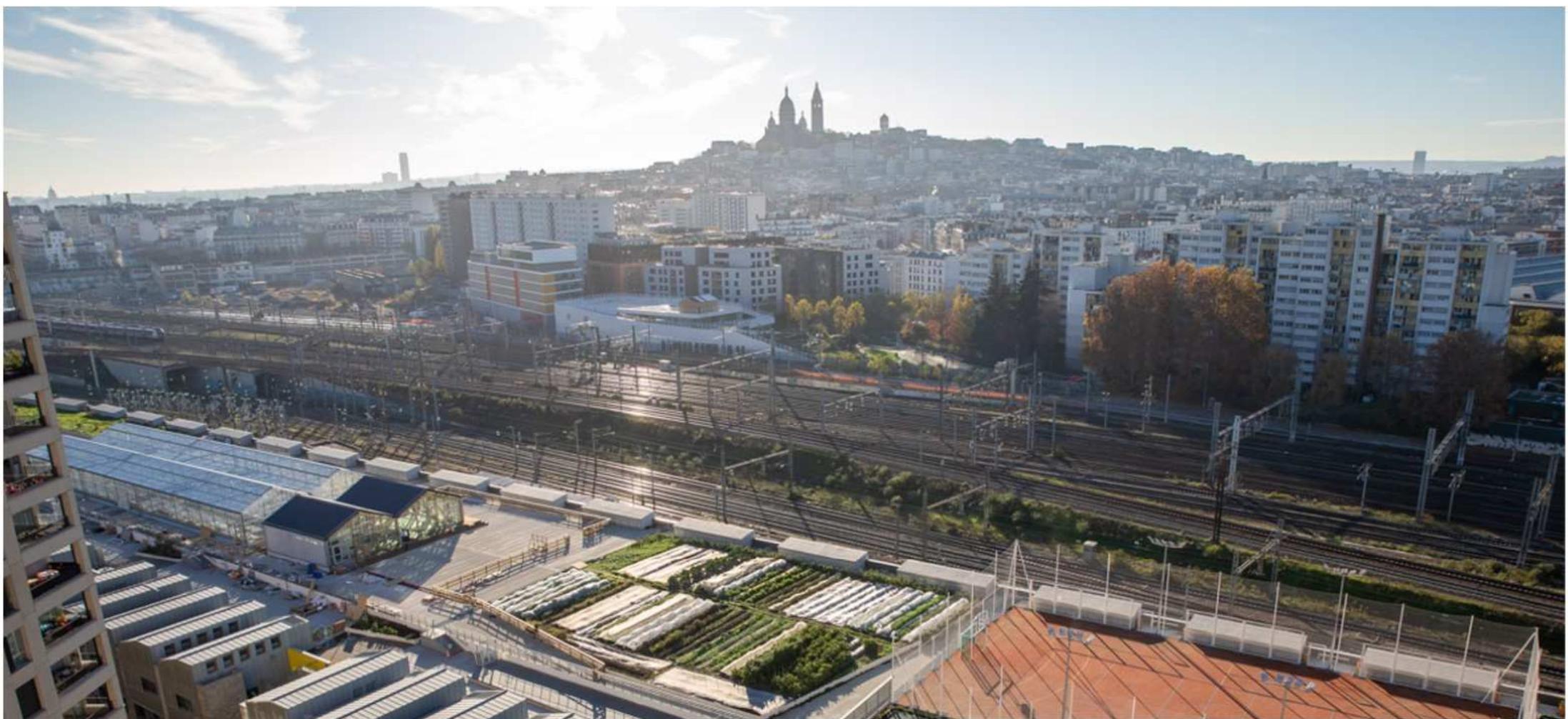
- **Réhabilitation thermique du bâti de 2006 à 2020**

Déchets

- Les dispositifs de collecte des déchets

Santé environnementale

- Modélisation des bruits
- Modélisation de la pollution de l'air
- Niveau de revenu
- La pollution des sols
- Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public
- Végétation réelle
- Éclairage nocturne
- Modélisation de l'îlot de chaleur urbain
- Équipements de santé
- Habitat dégradé
- Suroccupation des ménages



Cadre urbain





Tissus urbains



Des tissus urbains hétérogènes,

- Des tissus urbains composites le long des longues voies de faubourg et dans les bourgs anciens – la Chapelle, Goutte d'or, bas de la butte Montmartre... ;
- Des ensembles HBM de grande qualité ;
- De grands lotissements homogènes de la période haussmannienne ;
- Quelques plans « libres » hérités des secteurs de rénovations des années 1960 -70 ;
- Des tissus de petite échelle sur la butte Montmartre, dans le quartier de la Moskova...
- Un tissu urbain particulier, composite, dans les ZAC contemporaines ;
- Une végétation peu présente, plus importante sur la butte Montmartre.

Des hauteurs disparates,

- Les hauteurs des quelques tours jusqu'à 80m ;
- 18 à 25 m dans les quartiers anciens ; 30m le long des grandes avenues ;
- 7 à 15 m sur la butte Montmartre.



20% du bâti construit avant 1850, 48% entre 1850 et 1914, 18 % après 1975



Densité et emprises des bâtiments

Des densités fortes sauf sur la butte Montmartre

- Des densités bâties de 3 à 4 (surface bâtie/surface du terrain), dans les tissus urbains des anciens faubourgs et les opérations d'aménagement des années 1980-90 ;
- Des densités supérieures à 4 le long des avenues et boulevards, dans les lotissements du XIXe siècle, dans la partie basse de la Butte Montmartre ;
- Des densités faibles, inférieures à 1 et 2 dans la partie haute de la Butte Montmartre et dans les secteurs de maisons.



Des espaces non bâtis réduits, plus généreux sur la butte Montmartre, dans les HBM et le quartier Evangile



Des emprises bâties très importantes sauf sur la Butte Montmartre, les quartiers de la Moskova et Evangile





Les transformations



Un patrimoine bâti entretenu par ses habitants et de nombreuses rénovations dans les ensembles de logements sociaux

- 3 400 immeubles ravalés depuis 2006 (57,7% des parcelles de l'arrondissement) ;
- La rénovation thermique dans les tissus de faubourg et les grands ensembles de logement accompagnent les ravalements ;
- Des créations de toitures et de murs végétalisés.



ZAC Pajol, Esplanade Nathalie Sarraute





Les transformations



Des transformations qui s'opèrent sous de multiples formes

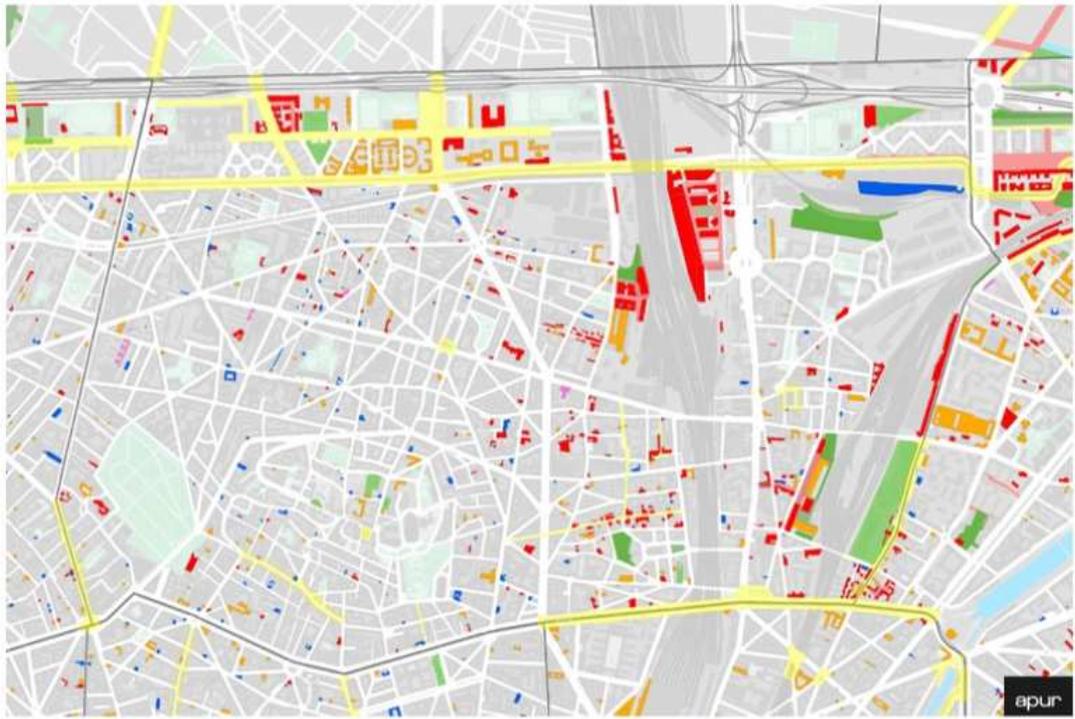
- Quartiers nouveaux et bâti neuf autour de la porte de la Chapelle et entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique ;
- Renouvellement urbain, nouveaux équipements et jardins dans les ensembles de logements anciens dégradés: Goutte d'Or, la Chapelle, secteur Pajol ;
- Reconversion et réhabilitation d'édifices remarquables ;
- Requalification des ensembles HBM ;
- Des changements de destination des constructions vers le logement et l'hébergement hôtelier ;
- Requalification d'espaces publics majeurs, boulevard des Maréchaux et rue René Binet, boulevard de la Chapelle.



Logements, 15 rue Boinod

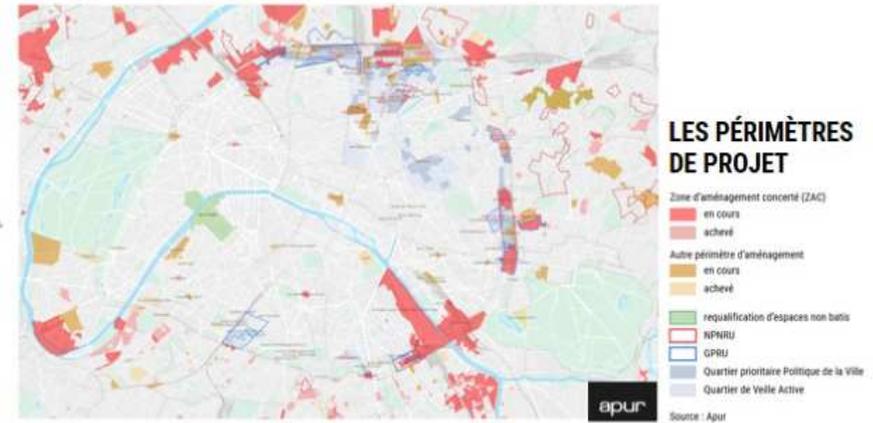


Logements, Chapelle International



Des projets situés à la périphérie de l'arrondissement et le long des faisceaux ferrés

- ZAC Pajol
- ZAC Chapelle internationale
- NPNRU Les portes du 18^e
- Quartier de la Goutte d'Or





Cadre urbain

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Paysages

- Le paysage métropolitain
- **Le paysage à Paris**
- **PLU : plan des hauteurs**
- **PLU : fuseaux de protection**

Structure et caractère des tissus urbains

Les tissus urbains

- Les tissus urbains
- **Hauteurs du bâti**
- **Emprise bâties à la parcelle**
- **PLU : filets de hauteur des constructions**

Tissus urbains et présence de la nature

- **La végétation et les tissus urbains**
- **Taux d'emprises non bâties**
- Taux de la végétation dans les espaces non bâtis à la parcelle

Patrimoine

- Protections patrimoniales de Paris

Densité

- **Densité bâtie à la parcelle**

Statut de propriété

- Statut de propriété

Les transformations des tissus urbains depuis 2006 et engagées

- Transformations et projets en cours (2006-2020)
- Ravalements
- Les projets urbains

03

La concertation sur le diagnostic

Une concertation élargie

Pour permettre à tou·te·s celles·ceux, individus, associations et organisations diverses qui s'intéressent au devenir de notre ville de s'informer, de s'exprimer, d'échanger et de contribuer.

Un cadre réglementaire de la concertation

- Elle est obligatoire et régie en détail par le Code de l'Urbanisme.
- L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que la révision du Plan local d'urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitant·e·s, les associations locales et les autres personnes concernées.
- Elle est mise en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville.

Une démarche volontaire complémentaire

Au-delà du dispositif réglementaire de la concertation, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, la rendre ludique et inclusive afin que tou·te·s les Parisien·ne·s puissent s'exprimer et qu'elle s'appuie sur des outils innovants et accessibles.

Les outils de la concertation

Dans votre arrondissement



Lors de cette concertation sur le diagnostic territorial, dites nous **ce que vous inspire** cette photographie de Paris, **quel ressenti vous avez de votre quartier, votre arrondissement, et votre ville.**

Vous pouvez vous **informer via des** points d'information « **Maison du PLU** ». Vous les trouverez :

- **le mercredi 2 juin de 10h à 17h : Mairie du 18^{ème}** puis **Square de la Turlure** croisement Ordener/Damrémont
- **le samedi 5 juin de 10h à 17h : Marché Ordener** puis **Marché de l'Olive**

Vous pouvez **participer à la concertation et contribuer via :**

- le site **idee.paris.fr**
- le **registre papier** présent en Mairie d'Arrondissement

Et en **participant :**

- au **Forum Urbain** à l'initiative des Conseils de Quartier
- à la **Marche Exploratoire** à l'initiative de la Mairie d'Arrondissement et organisée en lien avec le CAUE

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d’Urbanisme-diagnostic »

Le diagnostic, première étape de concertation

Constituée de quatre temps forts, la révision du Plan Local d’Urbanisme a débuté en janvier dernier avec une 1ère étape d’information du public. **La concertation sur le diagnostic se tient du 12 avril au 16 juillet 2021.** Elle permet aux Parisien·ne·s et aux usager·ère·s de Paris donner son avis sur l’état des lieux du territoire.

Qu’est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l’Atelier parisien d’urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision du Plan Local d’Urbanisme de 2006.

A ce stade, il est demandé aux Parisien·ne·s et usager·ère·s de Paris de partager son expérience et donner son ressenti du territoire sur l’état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Lors de la prochaine étape de concertation sur le projet de ville en 2022, vous pourrez formuler des propositions sur l’aménagement de Paris.

Pour ce faire, le diagnostic territorial est consultable ici :

 [Le diagnostic territorial du PLU](#)



Accès au diagnostic sur le site de l’APUR

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d'Urbanisme - diagnostic »



Pour déposer une contribution en tant qu'individu

Pour déposer une contribution en tant que personne morale ou association

Accès au diagnostic sur le site de l'APUR

Formulaire de contribution

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Le formulaire de contribution individuelle



Déposer une proposition

Faites part de votre expérience du territoire parisien en commentant le diagnostic territorial dont vous pouvez [prendre connaissance du diagnostic territorial en cliquant ici](#).

Titre
Indiquez ici le résumé de votre proposition

Catégorie
Sélectionnez une catégorie

Lieu ou adresse
Vous pouvez renseigner le nom d'une commune, d'un quartier, d'une rue ou écrire une adresse exacte

Zone géographique facultatif
Sélectionnez une localisation

Description
Ecrivez ici, de manière détaillée, votre réponse

Normal **B I U G**

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Votre profil :

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Souhaitez-vous être tenu.e inform.e des suites du projet ?
En répondant "Oui", vous acceptez que votre mail soit transmis à l'équipe de la Ville de Paris en charge de la consultation de ce projet afin de vous recontacter.

Oui
 Non

Avez-vous pris connaissance du diagnostic territorial ?

Si ce n'est pas le cas, vous le trouverez en cliquant sur [ce lien](#).

Illustration facultatif
Faites glisser votre image sur cette zone ou sélectionnez un fichier sur votre ordinateur

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Les cahiers d'acteurs pour les personnes morales et les associations



1 Le diagnostic 2 Partagez vos idées **En cours** 3 **Cahiers d'acteurs** **En cours** 4 Autres modalités de concertation **À venir** 5 Procha **À venir** >

Soumettre et consulter les cahiers d'acteurs

📅 Du 24 mars 2021 à 17:55 au 16 juillet 2021 à 23:59 ⏳ 99 jours restants

Vous êtes une personne morale ou une association, vous aussi participez à la concertation sur le diagnostic. Téléchargez le modèle de cahier d'acteur et le mode d'emploi et faites part de votre expérience du territoire parisien pour commenter le diagnostic territorial.

[Cahier d'acteur à remplir](#) [Mode d'emploi](#)

Le diagnostic est consultable en cliquant ici :

[Le diagnostic territorial du Plan local d'urbanisme](#)

0 proposition [+ Déposer une proposition](#)

☰ Liste 🗪 Grille 🗺 Plan 🔍 Mots-clés ou référence Tri aléatoire Toutes les zones

Lien pour télécharger le cahier d'acteur à remplir

Lien vers une notice explicative

Formulaire pour déposer le cahier dûment rempli

Avec le CAUE et en autonomie !

- **Rendez-vous « en visio » le 5 juin à 11h00 :**
pour une présentation des objectifs des marches et des supports téléchargeables proposés par le CAUE de Paris.

Du 5 juin au 16 juin :

Observez, marchez, arpentez votre arrondissement pour nous faire part de votre expérience du territoire.

- **Rendez-vous « en visio » le 16 juin à 18h30 :**
Rendez-vous en « visio » pour nous transmettre le résultat de vos marches.

Plus d'informations : PLU18@caue75.fr



LES MARCHES EXPLORATOIRES MODE D'EMPLOI

- 1 TÉLÉCHARGEZ ET IMPRIMEZ LE CAHIER « MODE D'EMPLOI »**

Explication de la démarche
Modalités de la marche exploratoire en autonomie et modalités de restitution
Rappel du calendrier de concertation
Détail des attendus et objectifs
Carnet de plans détaillés de l'arrondissement
possibilité de n'imprimer qu'une partie du carnet en fonction de son lieu de vie
Proposition de points d'intérêts thématiques à aller visiter
- 2 TÉLÉCHARGEZ AU CHOIX ET SELON VOS AFFINITÉS UN OU PLUSIEURS CAHIER(S) DE MARCHÉ THÉMATIQUE**

Logement et activité
Equipements, service et mobilité
Environnement et santé
Paysage urbain et patrimoine

Dans chaque cahier
un questionnaire thématique construit à partir du diagnostic de l'Apur
des points d'intérêts détaillés à aller visiter et à commenter
- 3 RESTITUEZ VOS IDÉES**

SCANNEZ OU PRENEZ EN PHOTOS vos questionnaires remplis et vos cartes commentées
ET ENVOYEZ-LES À PLU-CENTRE@caue75.fr
- 4 PARTICIPEZ À LA RÉUNION DE RESTITUTION LE 4 MAI 2020**

Accès via ce lien : [lien de réunion](#)
A l'issue de cette réunion de synthèse, nous nous occuperons de transmettre vos idées, retours et commentaires sur idée.paris.fr

PLAN DE REPÉRAGE

PLU Bioclimatique - Concertation étape 1: le diagnostic
Kit de marche exploratoire en autonomie
Ce support vous est proposé par le CAUE de Paris www.caue75.fr

Merci de votre attention



Glossaire

Voici quelques termes ou acronymes à connaître dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme



Cahier d'acteur

Modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en concertation.

Conseils de quartier

124 conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement.

Forum urbain

Si ils le souhaitent, et aidés par le kit méthodologique, les conseils de quartier pourront se constituer en Forum urbain en conviant d'autres acteurs du territoire aux réflexions sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique. Représentant·e·s de personnes morales (association de commerçant·e·s, entreprises locales, associations d'usager·ère·s...), des villes limitrophes et particuliers pourront y participer et enrichir les débats organisés par le conseil de quartier.

Glossaire (suite)



Kiosque ambulant

Modalité de participation itinérante permettant d'aller à la rencontre des Parisien·ne·s, les kiosques ambulants parcourront la ville pour recueillir leur contribution dans le cadre de la révision.

PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durable est l'une des pièces majeures du Plan local d'urbanisme. Il définit les orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire.

Registre

Mis à disposition du public dans les mairies d'arrondissement, il permet de recueillir l'avis du public.

Réunion publique

Les réunions publiques se déroulent à chaque étape de la révision du Plan local d'urbanisme dans chaque arrondissement.

Volontaires de Paris

Ce sont des citoyen·ne·s engagé·e·s qui participent à la mise en œuvre concrète de projets dans leur ville et œuvrent pour l'intérêt général. Près de 20 000 citoyen·ne·s constituent ces communautés de volontaires.